

Gérer ses déchets

ECO-GESTION



**Camping Le Canada,
St-Marcouf-de-l'Isle**
⊕ Adeline Lepetit

«Nous effectuons le tri en interne, dans une souci d'exemplarité. On ne peut pas demander à nos clients ce que nous ne faisons pas nous-mêmes ! Certains clients seraient même étonnés de ne pas avoir de containers de tri à leur disposition.

Les containers nous sont prêtés par la communauté de communes, que nous contactons pour l'enlèvement. En pleine saison, nous les faisons venir une fois par mois, moyennant un coût d'enlèvement.

Nous avons placé les containers (verre, papier, plastique, déchets ménagers) sur le parking à l'entrée pour éviter les nuisances sonores, faciliter l'enlèvement et favoriser le réflexe de déposer les ordures «en passant». Nous les avons également entourés de panneaux en bois pour une meilleure intégration paysagère dans le site.

En continuant à intégrer la gestion environnementale, nous espérons transmettre ces valeurs à nos enfants et nos clients.»

Valoriser dans les filières de recyclage.
Réduire à la source quand cela est possible.

Une démarche par étapes

- Réaliser l'**inventaire** des déchets pour préciser la nature et les quantités de déchets produits par l'activité
- **Prévention** : étudier les possibilités de réduction à la source. Voir les possibilités de réduction, de réemploi, notamment sur les déchets d'emballages (commandes en gros, retour fournisseur) Eviter les produits à usage unique
- Mettre en place un tri adapté aux filières de recyclage/valorisation. Informez-vous auprès des services de la collectivité ou de votre prestataire.
- Aménager un stockage à la collecte
- Assurer le suivi en conservant les bons d'enlèvement

• NB

Réglementation

- Loi sur les déchets du 15 juillet 1975 («responsabilité du producteur»)
- Loi sur les déchets de juillet 1992 («déchet ultime», tri et valorisation)
- Décret du 13 juillet 1994 («déchets d'emballage»)

• Coût Faible

• Contact

Collectivité compétente sur les déchets (communauté de communes ou syndicat de déchets)

• Action complémentaire

Fiche «Sensibiliser le personnel et la clientèle»
Fiche «Acheter éco-responsable»

Tri sélectif des déchets ménagers

- Mettre en place un tri adapté à la collecte et aux filières de recyclage/valorisation (informez-vous auprès des services de la collectivité ou de votre prestataire déchets)
- Aménager une zone pour le tri et le stockage des déchets
- **Coût** Faible à moyen
- **Contact** collectivité compétente sur les déchets (Communauté de Communes ou syndicat de déchets)
- **Action complémentaire**
Mettre en place un affichage efficace pour l'identification des conteneurs et le rappel des consignes de tri
Fiche «Sensibiliser le personnel et la clientèle»

Téléchargez toutes les fiches sur www.parc-cotentin-bessin.fr

avec le soutien de



février 2010

